

## *Dissertation 13*

L'intégration économique puis monétaire des pays européens a-t-elle favorisé la croissance des pays membres de l'Union ?

# I Analyse du sujet

## 1 Les mots clés

Le sujet se présente sous la forme d'une question explicite, que la définition des mots clés permettra de préciser. Par intégration, il faut entendre un processus d'unification qui conduit des économies distinctes à se fondre dans un ensemble homogène. Bela Balassa distingue cinq niveaux d'intégration, dans une typologie bien adaptée au processus d'intégration européen : la zone de libre-échange, l'union douanière, le marché commun, l'union économique et enfin l'union économique et monétaire.

L'intégration économique conduit à une convergence réelle : convergence des niveaux de production et de productivité, donc également des revenus et des niveaux de vie. L'intégration monétaire exige par contre une convergence nominale préalable des variables monétaires et financières, taux d'inflation et taux d'intérêt notamment. La croissance est, elle aussi, un processus complexe qui permet « l'augmentation soutenue et à long terme d'un indicateur de dimension, pour une nation le produit global en termes réels » (F. Perroux).

## 2 Connaissances à mobiliser

Le processus d'intégration s'est réalisé par étapes qu'il faudra préciser et analyser. Il conviendra en particulier de bien distinguer l'intégration économique de l'intégration monétaire. Il faut distinguer clairement convergences réelle et nominale. La convergence réelle de la production, de la productivité et des revenus résulte de l'intégration économique ; la convergence nominale des variables monétaires et financières, taux d'intérêt et taux d'inflation notamment, constitue par contre un préalable à l'union monétaire. L'étude des effets d'un marché commun, puis d'un marché unique, exige de bien connaître les grandes orientations du traité de Rome, ainsi que les théories du commerce international et de

la régionalisation. La convergence monétaire demande de connaître les principales dispositions du traité de Maastricht, leurs implications pour les politiques économiques et la théorie des zones monétaires optimales.

### 3 Enjeux et problématique

Les traités instituant l'Union européenne permettent de préciser la problématique. Ils indiquent, en effet, que l'intégration économique puis monétaire a pour but de favoriser la croissance et l'élévation du niveau de vie, en impulsant une dynamique de marché. Chacune des étapes du processus d'intégration constitue un choc pour l'appareil productif. L'intégration économique, en augmentant la taille du marché, en intensifiant la concurrence entre les firmes des pays membres, en exigeant la mise en œuvre de politiques communes, a-t-elle favorisé la croissance par la convergence réelle? L'intégration monétaire, en exigeant et en organisant la convergence nominale, a-t-elle favorisé la croissance des pays membres?

## II Plan détaillé

I L'intégration économique a favorisé la croissance des pays membres, à travers le processus de convergence réelle

1. Les avantages de la spécialisation au sein d'un marché commun puis unique
2. Les nouvelles théories du commerce international et de la croissance endogène mettent en évidence le rôle des interactions entre agents sur un marché concurrentiel
3. L'ouverture des frontières constitue cependant un choc qu'il faut amortir

II Depuis le début des années 1990, l'intégration monétaire exige une convergence nominale qui a pu contraindre la croissance de certains des États membres

1. L'intégration monétaire fut nécessaire pour préserver la dynamique de l'intégration économique
2. La monnaie unique devrait constituer un atout...
3. ... Mais elle induit également des contraintes qui pèsent transitoirement sur la croissance

### III Dissertation rédigée

**B**ELA BALASSA distingue cinq niveaux progressifs d'intégration régionale : la zone de libre-échange, l'union douanière, le marché commun, l'union économique et enfin l'union économique et monétaire (*The theory of economic integration*, 1961). Dès 1958, les six pays fondateurs de la Communauté économique européenne (CEE) s'engageaient dans la formation progressive d'un marché commun, institué par le traité de Rome (1957). L'intégration économique fut ensuite approfondie par l'Acte unique (1986), qui permettait de réaliser un véritable marché unique des biens, des services, des capitaux et du travail, achevé en 1993. Parallèlement, l'Union s'élargissait, de six à neuf puis dix, douze, quinze et enfin vingt-cinq membres en 2004, ce qui révèle l'attractivité de la zone. Le traité de Maastricht (1992) a étendu l'intégration à la monnaie et conduit à l'adoption de l'euro par onze (1999) puis douze des pays membres.

Les traités successifs ont organisé une intégration progressive des économies des pays membres, qui connaissent un double processus de convergence. Convergence réelle tout d'abord, en matière de production, de productivité et de niveaux de vie ; convergence nominale ensuite, concernant les phénomènes monétaires et financiers, taux d'inflation, taux d'intérêt, déficits et endettement public notamment. L'intégration économique puis monétaire des pays membres a-t-elle, à travers cette double convergence, favorisé leur croissance ?

La stabilité monétaire internationale liée au système de change fixe de Bretton Woods a permis, dans un premier temps, aux pays de la CEE de s'engager dans le processus d'intégration économique sans s'imposer de contraintes monétaires spécifiques. L'intégration économique a alors favorisé la croissance des pays membres, à travers le processus de convergence réelle (I). Les limites du système monétaire européen conduisirent à un nouvel approfondissement dans les années 1990 : l'union monétaire. À partir de 1993, l'intégration monétaire a exigé une convergence nominale qui a pu contraindre la croissance de certains des États membres (II).

**D**E 1958 aux années 1980, l'intégration économique a tout d'abord favorisé la croissance des pays membres, à travers le processus de convergence réelle. Celui-ci est institutionnalisé par le traité de Rome (1957) puis l'Acte unique (1986). La croissance qui en résulte peut être

expliquée, tout d'abord, par les théories traditionnelles du commerce international qui montrent les avantages de la spécialisation (A). Les nouvelles théories du commerce international et de la croissance endogène mettent ensuite en évidence le rôle des interactions entre agents sur un marché concurrentiel (B). L'ouverture des frontières constitue cependant un choc qu'il faut amortir (C).

Dans une logique ricardienne, traité de Rome et Acte unique constituent des chocs d'offre qui impulsent la croissance économique à travers des mécanismes de marché. Ces traités institutionnalisent un marché commun puis unique au sein duquel les marchandises, dès 1968, puis les services, les capitaux (en particulier à partir de 1990) et les hommes circuleront librement. Cet espace économique intégré se caractérise par le libre-échange entre les pays membres, la mise en œuvre de politiques instaurant une concurrence loyale et une politique commerciale extérieure commune qui se concrétise par un tarif extérieur commun (TEC). La formation d'une union douanière influence la croissance à travers deux effets, mis en évidence par J. Viner. La suppression des barrières douanières entre les pays membres et l'instauration d'un TEC génèrent un effet de création de trafic : les pays membres se spécialisent dans les activités où ils disposent d'un avantage comparatif ; ainsi la France accroîtra ses exportations agricoles et de services, tandis que l'Allemagne augmentera ses exportations de biens industriels. La spécialisation génère un gain d'efficacité, les facteurs de production se déplaçant des activités peu efficaces vers les plus productives.

Mais, simultanément, le TEC induit des détournements de trafic : les pays membres sont incités (préférence communautaire) à s'approvisionner dans l'Union, même si des pays tiers sont plus performants. L'intégration économique ne favorise donc la croissance des pays membres que dans la mesure où les gains liés à la création de trafic sont supérieurs aux pertes induites par les détournements. Il est possible d'identifier des éléments maximisant les gains et réduisant les pertes : par exemple un tarif initial élevé entre les pays membres et un TEC modéré, une grande proximité géographique entre les pays membres et l'éloignement des pays tiers, des demandes structurellement proches et des offres diversifiées, etc. Selon J. Meade, l'intégration économique européenne était d'une manière générale favorable à la croissance des pays membres. Effectivement, les six pays fondateurs connurent une croissance plus forte que celle de la Grande-Bretagne dans les années 1960. À long terme, la croissance forte des pays de l'Union explique son attractivité et donc son élargissement.

Cependant l'intensité des échanges communautaires intra-branche incite à rechercher d'autres explications à la croissance des pays membres. Dans une logique smithienne, la croissance résulte de la combinaison de trois effets : un effet de concurrence, un effet de dimension et un effet de diversification. Marché commun et marché unique remettent en cause les rentes de situation que les firmes se sont construites sur leur marché domestique. La concurrence loyale les pousse à réduire leurs coûts (concurrence par les prix) ou à innover (concurrence qualité). Les effets de dimension résultent des économies d'échelle : sur des marchés de concurrence oligopolistique ou monopolistique, les rendements sont en effet croissants avec la taille en raison de l'importance des coûts fixes. L'élargissement du marché favorise la concentration et réduit les coûts unitaires des entreprises (économies d'échelle internes). Mais les firmes bénéficient également d'économies d'échelle externes, liées à l'amélioration des performances de leurs fournisseurs, à la réduction du coût des infrastructures et aux externalités positives. Enfin, la croissance ne se réduit pas à la simple augmentation de la production ; elle est aussi synonyme d'une production plus variée, répondant ainsi aux spécificités de la demande. La diversité des besoins des consommateurs explique le développement du commerce intra-branche et intra-produit. En combinant ces trois effets, l'intégration économique permet à l'acheteur de disposer d'une offre moins coûteuse et plus diversifiée, répondant mieux à ses besoins. L'arrivée de nouveaux membres relance régulièrement la croissance en stimulant la concurrence et en ouvrant de nouveaux marchés.

Si à long terme le processus d'intégration économique exerce un effet positif sur la croissance, il induit cependant des coûts transitoires qui ne doivent pas être négligés. L'ouverture des frontières et la concurrence qu'elle instaure constituent des chocs auxquels les agents doivent s'adapter. Dans les années 1960, les entreprises sont incitées à se restructurer et à se concentrer dans un cadre national ; émergeront ainsi des « champions nationaux », à l'image de BSN, Peugeot SA en France, compétitifs à l'échelle européenne, mais également sur le marché mondial. Paradoxalement, les firmes multinationales américaines s'implantent à l'intérieur de l'Europe et deviennent les premières firmes organisées à l'échelle de l'Union (Ford, Opel, IBM, etc). Dans les années 1980-1990, les concentrations s'opèrent davantage à l'échelle européenne et l'Acte unique étend ces restructurations au secteur des services, en particulier à la banque et aux assurances. La modernisation des entreprises et de l'appareil productif concourt à la croissance mais entraîne également des fermetures et des délocalisations. C'est dans cette perspective qu'il faut replacer le

discours de Georges Pompidou (1970) sur le caractère désormais « permanent » de la question du chômage : les emplois perdus sont compensés par les emplois créés par la croissance, mais le chômage d'inadéquation s'élevé. Le caractère progressif de l'intégration permet tout d'abord d'en réduire le coût social. Le traité de Rome prévoyait en effet une réduction progressive sur douze années des barrières douanières. Des mesures de politique économique et sociale d'accompagnement sont ensuite nécessaires. Elles doivent simultanément traiter socialement le chômage, par exemple avec les pré-retraites, et soutenir l'accumulation de capital humain et technologique nécessaire à la dynamique de l'appareil productif. L'Europe participe à ces politiques avec les fonds structurels qui financent notamment les investissements en infrastructures et biens collectifs des régions en retard. En effet, les investissements risquent spontanément de se concentrer dans les régions les plus riches, qui offrent à la fois les débouchés et des conditions d'offre favorables (externalités positives fortes). D'une manière générale, grâce aux restructurations des entreprises et à la modernisation de l'appareil productif, les pays en retard ont convergé, rattrapant les pays les plus riches, à l'exception de la Grèce. Selon J. Pisani-Ferry l'intégration européenne a finalement servi « d'aiguillon et de paravent » : aiguillon en accélérant les mutations nécessaires de l'appareil productif et en particulier des entreprises ; paravent en protégeant les agents du choc brutal de l'insertion directe dans l'économie mondiale.

L'intégration économique de l'Europe est le produit d'un processus, d'une suite de « petits pas » (J. Monnet). Son caractère progressif a permis aux agents de s'adapter aux nouvelles conditions de l'offre et de la demande, favorisant ainsi à long terme la croissance de tous les membres, dans le cadre d'un jeu à somme positive. Les gains d'efficacité générés par la division du travail entre les pays membres et surtout les effets de dimension et de concurrence ont permis une croissance durable et non inflationniste, l'élévation de la productivité et des niveaux de vie, conformément aux objectifs fixés par l'article 2 du traité de Rome. L'Europe est ainsi devenue attractive, les nouveaux membres cherchant à bénéficier de la dynamique européenne.

**D**ANS LES ANNÉES 1970, la crise du système monétaire international et la montée des déséquilibres favorisent l'euroscepticisme. L'intégration monétaire semble nécessaire pour préserver la dynamique de l'intégration économique (A). La monnaie unique devrait constituer un atout (B), mais elle induit également des contraintes qui pèsent transitoirement sur la croissance (C).

Une Europe intégrée économiquement ne pouvait supporter l'instabilité des taux de change qui se développe à partir de 1971. Les changes flottants offrent l'avantage de faire du taux de change une variable d'ajustement qui absorbe les chocs. Mais, en contrepartie, les variations de change modifient brutalement les prix relatifs et la concurrence. Les pays qui entretiennent des relations commerciales intenses et favorisent la libre-circulation des facteurs de production forment une « zone monétaire optimale » (Mundell, 1961) et ont intérêt à conserver un système de change fixe. Le serpent monétaire, puis à partir de 1979 le système monétaire européen (SME), vont tenter de préserver la stabilité des taux de change. Le SME limite ainsi les marges de fluctuation à plus ou moins 2,25% jusqu'en 1993. Mais la globalisation financière intensifie les mouvements de capitaux et réduit la capacité des banques centrales à maîtriser le change. L'intégration monétaire, déjà envisagée dans le rapport Werner (1970), est finalement apparue nécessaire à la préservation des avantages de l'intégration économique. Le principe d'une union économique et monétaire est donc arrêté en 1989 avec l'adoption du rapport Delors, et mis en œuvre avec le traité de Maastricht (1992). L'intégration monétaire se caractérise par la fixité irrévocable des taux de change, la libre circulation des capitaux et la totale convertibilité des monnaies des pays membres. L'union monétaire n'exige pas l'adoption d'une monnaie commune, mais l'abandon des monnaies nationales au profit de l'euro renforce la crédibilité de l'union monétaire européenne, réalisée depuis 1999. Les systèmes européens de change fixe, puis la monnaie unique, ont préservé la dynamique de l'intégration économique engagée depuis 1958.

À long terme, l'union monétaire instaure les conditions d'une croissance durable non inflationniste. Depuis son origine, l'Union européenne tire son dynamisme des mécanismes de marché : « Les États membres... agissent dans le respect du principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre, favorisant une allocation efficace des ressources » (article 98 du traité de l'Union européenne). Les avantages de la monnaie unique s'inscrivent dans cette logique : l'euro pourrait simul-

tanément réduire les coûts des entreprises et favoriser l'investissement. À un premier niveau microéconomique, la monnaie unique va jouer sur la compétitivité des entreprises (industrielles et de services) et accroître la concurrence. En supprimant les opérations de change liées aux échanges intra-européens, la monnaie unique réduit les coûts de transaction et supprime la rente de situation dont disposaient les entreprises nationales. Au-delà du coût de conversion, les entreprises supportaient des risques de change contre lesquels elles devaient se prémunir. Enfin, la tarification en euros accroît la transparence du marché, en même temps qu'elle facilite les achats dans les autres pays membres. À un deuxième niveau, en prenant en compte certains phénomènes macroéconomiques, la suppression des risques monétaires et le désendettement des pays adhérents pourraient entraîner une baisse des taux d'intérêt réels, à court et à long terme. Si les détenteurs internationaux de capitaux cherchent à diversifier leur portefeuille, en effectuant des placements dans la zone euro, celle-ci bénéficiera de plus d'une liquidité favorable à la croissance. Enfin l'unification financière devrait également favoriser la mobilisation des capitaux pour les projets les plus performants et permettre un gain d'efficience. La monnaie unique crée donc les conditions financières d'une dynamique de l'investissement. Celle-ci devrait s'accompagner de restructurations des entreprises (opérations de concentration). Si les entreprises ont avantage à la monnaie unique, la dynamique de l'offre ne peut impulser une croissance durable que si elle rencontre une demande active. La baisse des coûts et la concurrence accrue devraient entraîner une baisse des prix et donc la croissance de la demande. L'union monétaire est donc une transformation structurelle qui, à travers des mécanismes de marché, devrait favoriser la croissance des pays membres.

L'union monétaire exerce cependant des contraintes qui pèsent sur la croissance des pays membres. Elle exige en effet des conditions préalables à sa formation et le respect de règles assurant sa pérennité. Pour former une union monétaire des pays doivent en effet au préalable rapprocher leurs performances monétaires, ce qui se concrétise dans les critères de convergence nominale du traité de Maastricht. L'Allemagne n'a accepté d'abandonner le mark qu'à la condition que les autres pays européens s'alignent sur ses objectifs de politique monétaire. Ainsi, d'une manière générale, les cinq critères de convergence privilégient directement ou indirectement l'objectif de stabilité des prix : taux d'inflation inférieur au taux moyen d'inflation des trois pays les moins inflationnistes plus 1,5%, taux d'intérêt de long terme inférieur au taux moyen d'intérêt des trois pays les moins inflationnistes plus 2%, déficit public inférieur à 3% du

PIB et dette publique inférieure à 60% du PIB, auxquels s'ajoute le respect des marges de fluctuation du SME. La réalisation de ces objectifs a imposé dans les années 1990 une politique pro-cyclique (J.-P. Fitoussi, *Le débat interdit*). La réunification allemande justifiait alors des taux d'intérêt élevés, en raison des tensions inflationnistes correspondant à un choc de demande. Mais, pour préserver la stabilité du taux de change de leurs monnaies par rapport au mark, les autres pays européens, et en particulier la France, ont dû aligner leurs taux d'intérêt sur les taux allemands alors que leur situation interne ne le justifiait pas. Simultanément, les soldes publics devaient être réduits, alors que la stagnation de l'activité justifiait de soutenir la demande globale. Ainsi, contrairement aux États-Unis, qui connaissent à partir de 1992 une croissance forte, l'Europe s'enlise dans la croissance molle et le chômage qui culmine en 1997. La marche vers la monnaie unique a donc contraint la croissance des pays membres de la zone euro au moment où la Grande-Bretagne, en laissant flotter la livre sterling, favorisait sa croissance et réduisait son chômage.

Depuis 1999, l'union monétaire est réalisée, mais cela n'a pas levé toutes les contraintes. Le Pacte de stabilité et de croissance (1997) fixe des objectifs de politique économique destinés à assurer la pérennité de la zone monétaire. Il impose aux pays membres d'équilibrer à long terme leurs dépenses publiques, la politique budgétaire se réduisant au jeu des stabilisateurs automatiques. À long terme, ce choix peut paraître cohérent : en effet en système de change flottant (l'euro flotte par rapport au dollar), le modèle IS-LM-BP souligne que la politique budgétaire est inefficace ; à l'inverse la politique monétaire est très efficace. Mais à court terme, le retour à l'équilibre budgétaire exige un budget primaire excédentaire, ce qui réduit la demande et ralentit donc la croissance. Cette politique se révèle donc pro-cyclique dans le contexte conjoncturel défavorable qui suit la crise de 2001. D'une manière plus générale se pose la question de la mise en œuvre de politiques de régulation efficaces au sein de la zone euro. À la différence de la *Fed* (Federal Reserve) qui poursuit un double objectif de stabilité des prix et de plein emploi, le traité de Maastricht assigne à la banque centrale européenne (BCE) un objectif « principal » de stabilité des prix (article 105). La croissance et l'absorption des chocs symétriques reposent donc sur les mécanismes autorégulateurs du marché, le libre jeu des prix en particulier. Une redéfinition des objectifs et des modalités de la régulation macroéconomique pourrait favoriser la croissance en permettant de mener des politiques de régulation comparables à celles mises en œuvre par les États-Unis.

L'intégration monétaire de l'Union européenne fut rendue nécessaire par l'instabilité monétaire internationale qui se développe dans les années 1970. Ses coûts sont élevés à court terme et les gains restent aléatoires, d'autant plus que la zone monétaire de l'euro n'est pas entièrement optimale. La monnaie unique est donc également un pari sur l'avenir. En contraignant les pays membres à harmoniser leurs politiques économiques et sociales, elle devrait favoriser l'approfondissement de l'Union et, à terme, leur croissance.

**L'**EUROPE ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant une solidarité de fait » (R. Schuman, 1950). L'intégration économique et l'intégration monétaire sont les réalisations concrètes qui construisent une solidarité de fait entre les pays membres. Ce processus exige que les gains de la construction européenne soient supérieurs à ses coûts, car chaque avancée constitue un nouveau choc qui vient perturber les agents et les citoyens. L'Europe ne peut donc se construire que si elle profite à tous, grâce à la croissance économique.

L'intégration économique a favorisé la croissance des pays membres à travers les mécanismes de marché. Elle a ainsi participé au rattrapage des États-Unis par les pays européens et à l'élévation du niveau de vie des Européens. L'élargissement à vingt-cinq pays devrait à nouveau stimuler la croissance, mais ces pays structurellement éloignés des pays actuels supporteront des coûts élevés de restructuration (inflation, chômage). En revanche, l'intégration monétaire, bien que nécessaire, s'est révélée jusqu'à présent contraignante. L'Europe gagnerait à utiliser la monnaie comme un instrument au service de la croissance.

## IV Commentaires

### 1 Critique de la dissertation

La dissertation proposée ne prétend pas à l'exhaustivité et reste relativement brève. Une idée directrice structure l'argumentation : l'intégration économique fut plus favorable à la croissance que l'intégration monétaire ; cette idée est synthétisée en conclusion, ce qui donne une cohérence à la dissertation. Par contre ne sont envisagés que les effets de l'intégration sur le niveau de la croissance économique ; les dimensions qualitatives de la croissance sont ignorées : la croissance a-t-elle réduit les inégalités, favorisé la justice sociale ?

## 2 Sujets connexes

L'ESCP a proposé en 1999 un sujet très proche : *Le processus d'intégration économique et monétaire et la croissance économique des États membres de la Communauté puis de l'Union européenne de 1957 à nos jours*. La conjonction « et » invite cependant à étudier également les conditions dans lesquelles la croissance et les crises ont pu influencer l'intégration. La création de la Communauté économique européenne est en effet une réponse aux difficultés de l'entre-deux-guerres et l'approfondissement de l'intégration dans les années 1980–1990 est en partie lié à la recherche de solutions pour sortir de la crise des années 1970. Le sujet ECRICOME (2001) *L'euro : étape ou aboutissement ?* est davantage ciblé sur l'Union monétaire ; mais celle-ci peut être présentée comme un aboutissement de l'intégration économique. La problématique rejoint alors celle du sujet traité.

## 3 Bibliographie

SIROËN, Jean-Marc, *La régionalisation de l'économie mondiale*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », n° 288, 2000. On trouvera en particulier dans cet ouvrage très clair l'analyse économique de l'intégration régionale (p. 26–56) et celle de l'intégration monétaire de l'Union européenne (p. 94–111).

HAMON, Dominique, et KELLER, Ivan Serge, *Fondements et étapes de la construction européenne*, Paris, PUF, coll. « Major », 1997. On trouvera en particulier les étapes de l'intégration économique, avec des références précises aux traités et à l'histoire économique ; se reporter notamment aux paragraphes « Le marché commun inachevé » (p. 137–155) et « L'espace unique sans frontières », (p. 341–355).

BÉNASSY-QUÉRÉ, Agnès, et CŒURÉ, Benoît, *Économie de l'euro*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », n° 336, 2002. Pour l'intégration monétaire, se reporter notamment à l'introduction (p. 3–13) et au paragraphe « La croissance à moyen terme de la zone euro » (p. 32–35).